

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026/35

Séance du 20 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Grégory VAIZAND, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2026		Présents :BERDAGUE Patrick, BIZOUERNE Louis, BENMERIDJA Marie Claude, CARDON Barbara, COLLANGES André, CROZIER Alain, DALLERY Anne-Marie, GODARD-PERRIN Marion, LABONNE-NOLLET Laurie, LAROCHE Daniel, LAVENIR Christian, PASQUIER Caroline, POISEUIL Pascale, ROY Eva, VAIZAND Grégory, VIOLET Benoît
Nombre de Membres en exercice :	19	
Nombre de Membres présents :	16	
Nombre de suffrages exprimés :	18	
Votes Pour :	18	Procurations :BONNETAIN Maël a donné pouvoir à G. VAIZAND, RENAUD Mélanie a donné pouvoir à M. GODARD-PERRIN
Votes blancs :	0	
Abstentions :	0	Excusé : FAUCHON Baptiste
		Absent :

Le secrétariat a été assuré par : PASQUIER Caroline

Objet : Représentants auprès des associations : Jumelage et Batterie Fanfare Municipale

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts des associations du Jumelage et de la Batterie Fanfare Municipale (BFM),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les personnes suivantes comme déléguées auprès des associations susmentionnées :

JUMELAGE
FAUCHON Baptiste
BONNETAIN Mael

BATTERIE FANFARE MUNICIPALE
VAIZAND Grégory
CROZIER Alain

Acte télétransmis au contrôle de légalité le 21/04/2026
Acte publié sur le site internet le 24/04/2026
Acte contresigné le
Le Maire,

Le Maire, Grégory VAIZAND



Le/La secrétaire de séance,



D2026/74

